

STATUTS
du Pool d'Etudes et de Recherches pour le Développement
auprès de DELTA-C
(P.R.E.D./DELTA-C)

PREAMBULE :

Après 45 ans d'indépendance le développement ne s'est pas produit au Mali comme on le souhaite, malgré les nombreuses expériences menées.

C'est la non satisfaction des besoins essentiels des populations maliennes qui est à l'origine de la révolution de Mars 1991. Celle – ci en démocratisant le pays a créé des conditions plus propices au développement. En effet, les pouvoirs publics maliens ont opté pour la mise place d'une décentralisation étendue à l'ensemble du territoire national. L'objectif majeur de cette réforme est, selon les propos tenus par les plus hautes personnalités de l'Etat, le développement. La nouvelle réforme administrative si elle constitue une avancée majeure n'est pas un remède miracle qui, d'un coup de baguette magique, donne la solution des problèmes de développement du Mali. Les voies et moyens appropriés pour relever ce défi doivent être recherchés, trouvés.

C'est en procédant de cette manière que l'on pourra progresser.

Si capital que soit le rôle de l'Etat dans ce domaine, ce dernier, en raison de son implication dans tous les secteurs de la vie et de ses limites objectives, a besoin d'être aidé par les citoyens, sans les concours et soutien desquels il sera difficile de progresser.

Il importe donc, si l'on veut faire œuvre utile, que la société civile entreprenne des études et des recherches en vue de proposer les voies et moyens susceptibles de promouvoir le développement notamment au Mali et en Afrique. C'est cette raison qui justifie la création d'une association chargée de promouvoir le développement .

TITRE I : DENOMINATION ET OBJECTIFS :

Il est créé sous le parrainage de DELTA-C (Centre de Formation et d'Appui Conseil pour le Développement Local), une association de recherche dénommée Pool de Recherches et d'Etudes pour le Développement auprès de DELTA-C (P.R.E.D/DELTA-C) à durée illimitée. Son siège se trouve à Bamako. En cas de nécessité, sur décision de l'Assemblée Générale, il peut être transféré en tout autre lieu. DELTA-C s'engage à appuyer le P.R.E.D/DELTA-C pour l'atteinte de ses objectifs, notamment en mettant à la disposition de celui-ci, ses locaux et certains équipements, dans la mesure de ses possibilités. L'association quant à elle, s'engage à effectuer des recherches et études en vue d'approfondir les domaines d'intervention couverts par DELTA-C et à initier ses auditeurs à la recherche pour le développement.

Article 1^{er} : Objectifs :

1-1 Objectif général :

Apolitique, à but non lucratif, le P.R.E.D/DELTA-C a pour objectif général la promotion du développement.

1-2 Objectifs spécifiques :

Le P.R.E.D/DELTA-C poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- entreprendre des études et des recherches en vue de résoudre les problèmes concrets de développement (identifier les facteurs qui entravent le développement et proposer des solutions pour les surmonter).
 - Renforcer les capacités des acteurs, du développement à travers l'acquisition d'un véritable savoir-faire et d'une expertise avérée en la matière.
 - Promouvoir la recherche dans le domaine du développement (initiation des jeunes à la recherche pour le développement, mise en réseau des chercheurs et des structures de recherche).

- Permettre aux acteurs concernés d'accéder aux résultats des études et des recherches entreprises dans le domaine du développement (à travers la publication de livres d'articles, l'organisation de rencontres locales, nationales sous- régionales, continentales, mondiales sur les problèmes fondamentaux de développement).

TITRE II: ORGANISATION :

Les organes du P.R.E.D/DELTA-C sont :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Conseil Exécutif ;
- Les commissaires aux comptes ;
- Le Comité Scientifique ;
- Les groupes thématique.

Article 2 : L 'Assemblée Générale :

L'Assemble Générale est la plus haute instance du P.R.E.D./DELTA-C Elle est composée de tous les membres du P.R.E.D/DELTA-C. Elle est chargée :

- de déterminer la politique de l'association ;
- d'adopter, de modifier en cas nécessité les statuts et le règlement intérieur,
- d'approuver le programme d'activités annuelles et pluriannuelles,
- d'élire les membres du Secrétariat Exécutif ;
- d'adopter le budget ;
- de procéder à un contrôle de la gestion financière et du rapport d'activités présenté par le président ;
- de fixer le montant des cotisations des membres ;
- de prononcer la dissolution du P.R.E.D/DELTA-C ;

Elle tient une session ordinaire par an. En cas de nécessité, des réunions extraordinaires peuvent être tenues.

Article 3 : Le Conseil Exécutif :

Le Conseil Exécutif comprend :

- un président ;
- un Secrétaire Exécutif;
- un trésorier ;
- un trésorier adjoint ;
- un secrétaire aux conflits ;
- un secrétaire chargé de la communication ;
- un secrétaire chargé des relations extérieures .

Article 4: Le commissaires aux comptes :

Le P.R.E.D/DELTA-C comporte un organe de contrôle composé de deux commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes sont chargés de vérifier les comptes du G.R.E.D à tout moment. Ils dressent à cet effet des rapports circonstanciés qu'il adressent au président et lui suggèrent éventuellement les mesures à prendre, afin d'améliorer la gestion des ressources financières et matérielles de l'association.

Article 5 : Les groupes thématiques :

Le P.R.E.D/DELTA-C est composé de onze (11) groupes thématiques ce sont :

1. Le Développement local et Décentralisation;
2. Le Développement Urbain ;
3. L'Aménagement du Territoire et Environnement ;
4. Le Développement et la Promotion Economique ;
5. L'Administration Financière et Gouvernance ;
6. Le Cycle de Projets, Programmes et Politique de développement ;
7. Les Etudes et Recherches pour le développement ;

8. L'Information éducation et communication pour le développement.
9. Le Foncier
10. Les Droits humains/le plaidoyer et le Lobbying ;
11. Le développement Institutionnel et Renforcement Organisationnel.

Le Comité Scientifique peut, en cas de besoin, proposer au Conseil Exécutif la création, la suppression ou la fusion de plusieurs groupes thématiques, en fonction de l'évolution du contexte au Mali et dans le monde.

Chaque groupe thématique est dirigé par un responsable de groupe élu par ses pairs. Un rapporteur est désigné dans les mêmes conditions pour assurer la tenue et la capitalisation des données.

Nul ne peut être membre de plus 3 groupes thématiques à la fois.

Article 6 : Le Comité scientifique :

Le P.R.E.D/DELTA-C comporte un Comité Scientifique assurant la coordination des groupes thématiques. Il est chargé :

- De dispatcher les dossiers de recherche entre les groupes thématiques ;
- D'examiner, en dernier ressort, avant leur exécution , les projets de recherche et d'étude élaborés par les membres du pool et travaillé au sein des groupes thématiques,;
- D'examiner les résultats des recherches avant leur transmission à l'extérieur ;
- De procéder à la lecture des publications effectuées dans la revue du P.R.E.D/DELTA-C.
- De donner son point de vue sur les comminations, interventions faites par ses membres dans des rencontres au nom P.R.E.D/DELTA-C et sur tout problème entrant dans ses attributions .

TITRE III : ADHESION:

Article 7 : La procédure à suivre :

Toute personne qui désire adhérer au P.R.E.D/DELTA-C doit adresser au président de l'association une demande dans laquelle il doit clairement mentionner sa totale adhésion aux objectifs et à l'éthique du P.R.E.D/DELTA-C et y joindre les pièces justifiant qu'il répond aux conditions d'adhésion fixées par les textes du Pool.

Le Directeur Général de DELTA-C, son Directeur Pédagogique et son Chef de Formation Académique sont membres de droit du PRED/DELTA-C.

Article 8 : Conditions à remplir pour être admis au sien du P.R.E.D/DELTA-C :

Peuvent être membres du P.R.E.D/DELTA-C toute personne titulaire au moins d'une maîtrise universitaire ou de tout autre diplôme au moins équivalent et présentant, soit un projet de recherche, soit des travaux de recherche déjà effectués (une seule publication scientifique ou une recherche déjà effectuée suffit).

Le projet de recherche exigé doit être effectué dans l'un des domaines couverts par les groupes thématiques du P.R.E.D/DELTA-C. En plus, il doit être validé par le Comité Scientifique. Dans ce but, l'auteur a la possibilité de le reprendre autant de fois que nécessaire en vue de le rendre conforme aux exigences scientifiques d'un projet de recherche élaboré conformément aux standards internationaux. Les membres du Comité Scientifique, en cas de besoin aident le postulant dans sa tâche.

Les personnes non titulaires d'une Maîtrise Universitaire ou tout autre diplôme au moins équivalent, mais qui ont une expertise avérée en matière d'études et de recherches et ont donné la preuve d'avoir effectué au moins trois publications scientifiques peuvent également être exceptionnellement membres du P.R.E.D/DELTA-C.

TITRE IV : RESSOURCES ET PARTENARIAT:

Article 9 : Ressources :

Les ressources du P.R.E.D/DELTA-C proviennent des :

- Cotisations ;
- prestations effectuées par ses membres (consultations, travaux de recherche, publications de livres, d'articles, de revues, de la formation des personnes etc.) ;
- subventions accordées par les Etat ou institution intéressées par les objectifs de l'association ;
- cotisations de ses membres,
- dons d'équipement, de documentations faits par les institutions nationales et internationales ;
- financements des programmes de recherche soumis aux bailleurs de fonds.

En plus des cotisations dues au titre de ses ressources humaines adhérentes, DELTA-C s'engage à mettre à la disposition du Pool, ses locaux, certains équipements, ainsi que sa documentation et à en faciliter l'administration générale. En outre, il s'engage à contribuer à l'épanouissement du Pool en lui faisant bénéficier de son réseau de partenariat et en facilitant son accès à ses organisations partenaires.

Article 10 : Partenariat :

En vue d'accomplir la mission qui lui est assignée, le P.R.E.D/DELTA-C peut travailler en réseau avec tout organisme national ou étranger de recherche qui partage les mêmes objectifs que lui. Le partenariat résulte de la signature d'un accord entre les parties en présence. Le P.R.E.D/DELTA-C peut faire partie des réseaux de recherche déjà constitués qui poursuivent les mêmes objectifs que lui.

TITRE V : ETHIQUE:

Article 11 : Considérations relatives à la collecte à la diffusion des données et à la conduite à tenir par les membres du P.R.E.D/DELTA-C.

11-1 Considérations relatives à la collecte et à la diffusion des données :

- Obtenir le consentement éclairé des personnes enquêtées pour les recherches à mener ;
- Ne pas divulguer des données susceptibles de mettre en danger les personnes enquêtées ou de porter atteinte à leur réputation ;

11-2 : Considérations relatives à la conduite à tenir par les membres de l'association.

Elles consistent à:

- Se soumettre volontairement au contrôle interne de l'association sans aucune résistance ;
- Accepter les critiques objectives des autres membres de l'association et corriger les faiblesses constatées ;
- Ne jamais accepter de percevoir une rémunération pour un travail non effectué ;
- Avoir l'esprit d'équipe.

TITRE VI : DISPOSITIONS FINALES:

La dissolution de l'association est décidée par l'Assemblée Générale convoquée à cet effet. Elle ne peut intervenir qu'à la majorité qualifiée des 2/3 de ses membres présents ou représentés.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne une commission de liquidation du patrimoine de l'association. Cette dernière après avoir soldé les comptes

(paiement de toutes les dettes et factures) transmet l'actif du P.R.E.D/DELTA-C à une autre association poursuivant les mêmes buts.

Article 12 : règlement intérieur :

Un règlement intérieur complètera les présents statuts.

Fait à Bamako,

L'Assemblée Générale constitutive